

Monsieur LABORIE André
2 rue de la Forge
(Transfert automatique du courrier)
31650 Saint Orens
Tél : 06-14-29-21-74
<http://www.lamafiajudiciaire.org>

Le 21 février 2012

PS : « *Actuellement le courrier est transféré automatiquement suite à la violation du domicile en date du 27 mars 2008 » domicile actuellement occupé par un tiers (Monsieur TEULE Laurent et autres sans droit ni titre régulier).*

Monsieur Nicolas SARKOZY
Président de la République
Palais de l'Elysée,
55 rue du Faubourg- Saint- Honoré.
75008 Paris.

Objet : Vos références : SCP/UT/A166783

Demande d'intervention urgente auprès de Monsieur MERCIER Ministre de la justice.

Lettre recommandée avec AR : N° 1A 070 885 08442.

FAX : 01-47-42-24-65

Monsieur le Président,

Je tenais déjà à vous remercier de votre courrier du 8 décembre 2011 rédigé par Monsieur Jean-Pierre PICCA, votre conseiller de justice.

Que par courrier du 5 décembre 2011, je vous saisissais pour porter à votre connaissance d'une détention arbitraire que je venais de subir du 14 septembre 2011 au 24 novembre 2011, dont l'instigateur était Monsieur VALET Michel Procureur de la République de Toulouse, agissant sous le couvert de sa hiérarchie Monsieur DAVOST Patrice Procureur général près de la cour d'appel de Toulouse, ce dernier ayant aussi participé activement à une précédente détention arbitraire du 14 février 2006 au 14 septembre 2007, le temps nécessaire pour détourner notre propriété et nous mettre à la rue.

Afin d'anéantir Monsieur LABORIE André en ses droits de défense à sa sortie de prison, pour lui faire obstacle à saisir la justice, par préméditation l'expulsion de Monsieur et Madame LABORIE était bien programmée en violation de toutes procédures de droit et débat contradictoire.

Monsieur et Madame LABORIE se sont retrouvés dans la rue en date du 27 mars 2008 par faux et usage de faux actes obtenus pendant la détention arbitraire de Monsieur LABORIE André, alors que nous étions toujours propriétaires et que nous le sommes toujours bien que des actes de malveillances existent.

Que le parquet de Toulouse se refuse encore à ce jour de faire cesser ces différents troubles à l'ordre public.

Agissements de Monsieur VALET Michel dans divers harcèlement dans le seul but de faire obstacle à plusieurs dossiers en cours devant la justice dont je suis victime et autres.

Qu'au vu de ces faits graves portés à votre connaissance et à la connaissance de nombreuses autorités, en date du 8 décembre 2011 j'ai subis encore une nouvelle fois les mêmes représailles de Monsieur VALET Michel Procureur de la République de Toulouse et pour avoir porté au parquet de Toulouse les faits dont plainte portée à votre connaissance en date du 5 décembre 2011.

Soit garde à vue le 8 décembre 2011 et comparution immédiate le 9 décembre 2011 en violation de toutes les règles de droit comme je l'explique dans la citation ci jointe.

Qu'au vu du silence des autorités à faire cesser ce dont nous sommes encore victime concernant notre propriété et concernant personnellement les différentes détentions arbitraires pour me faire taire, je viens d'être contraint de :

Saisir la justice de BORDEAUX pour que soit accepté une citation par voie d'action à l'encontre de Monsieur DAVOST Patrice et Monsieur VALET Michel. (*Ci-joint citation correctionnelle*).

Citation correctionnelle pour les faits suivants :

I / A l'encontre de Monsieur DAVOST Patrice .

I / a : Sur la détention arbitraire du 14 février 2006 au 14 septembre 2007.

Qu'au vu d'une détention arbitraire consommée par Monsieur LABORIE André du 14 février 2006 au 14 septembre 2007, sans un mandat de dépôt, sans une condamnation définitive et au vu des voies de recours toujours pendantes, à ce jour procédure prescrite à l'encontre de Monsieur LABORIE André.

Qu'au vu de 32 courriers envoyés aux différentes autorités pour faire cesser la détention arbitraire de Monsieur LABORIE dont forcément Monsieur DAVOST en été averti, ce

dernier par son silence à faire cesser ce trouble à l'ordre public, contraire à notre constitution, Monsieur DAVOST Patrice s'est rendu coupable de la détention arbitraire.

Que Monsieur DAVOST Patrice dans un temps non prescrit par la loi, agissant dans le cadre de ses fonctions « *d'agent public* » en tant que Procureur Général près la cour d'appel de Toulouse avec mission de représentation du ministre de la justice ; chef hiérarchique de la police nationale, de la gendarmerie, du procureur de la république et de ses substituts ; a pris connaissance de 32 courriers de Monsieur LABORIE André courant l'année 2006 et 2007, restés tous sans réponse concernant une détention arbitraire établie par les preuves matérielles réelles, portées à sa connaissance pendant la période du 14 février 2006 au 14 septembre 2007.

Soit détention arbitraire du 14 février 2006 au 14 septembre 2007.

- Faits réprimés par les articles : **432-4 ; 432-5 ; 432-6 du code pénal.**

I / b : Sur la détention arbitraire du 14 septembre 2011 au 24 novembre 2011.

Que Monsieur DAVOST Patrice Procureur général a aussi cautionné et facilité les agissements de Monsieur VALET Michel procureur de la république de Toulouse pour avoir accepté que Monsieur LABORIE André soit mis en détention arbitraire du 14 septembre 2011 au 24 novembre 2011, sans un quelconque délit, sans une condamnation définitive, décision arbitrairement prise en violation de tous les droits de défense de Monsieur LABORIE André.

Soit détention arbitraire du 14 septembre 2011 au 14 novembre 2011.

- Faits réprimés par les articles : **432-4 ; 432-5 ; 432-6 du code pénal.**

I / c : Sur la détention arbitraire par corruption active ou passive de tous ses subordonnés,

Qu'au vu du déroulement ci-dessous et preuves apportées sur ces détentions arbitraires, Monsieur DAVOST Patrice a favorisé directement ou indirectement par différents moyens « *avantage ou autres* », exercés devant le tribunal, la cour d'appel de Toulouse, la cour de cassation et pour obtenir par faux et usage de faux des décisions contraires à la loi, en violation permanente des droits de la défense en ses articles 6 ; 6-1 ; 6-3 de la CEDH. « *En l'espèce dans ce cas de figure ceux de Monsieur LABORIE André* ».

Soit corruption active et passive établie :

- Fait réprimés par l'article : **432-11 du code pénal.**

Mesures destinées à faire échec à l'exécution de la loi :

- Fait réprimés par les articles : **432-1 et 432-2 du code pénal.**

II / A l'encontre de Monsieur VALET Michel.

II / a : Sur la détention arbitraire du 14 septembre 2011 au 24 novembre 2011.

Monsieur VALET Michel procureur de la république de Toulouse a prié l'initiative de mettre Monsieur LABORIE André en prison du 14 septembre 2011 au 24 novembre 2011, sans l'existence d'un quelconque délit, par corruption du tribunal à l'audience du 15 septembre 2011, par corruption de ses subordonnés et dans le seul but de faire obstacle aux différents dossiers en cours, aux différentes plaintes portées à sa connaissance.

Monsieur VALET Michel procureur de la république de Toulouse a prié l'initiative de mettre Monsieur LABORIE André en prison du 14 septembre 2011 au 24 novembre 2011 en auto-forgeant un dossier sur des faits prescrits par la loi.

Monsieur VALET Michel procureur de la république de Toulouse a prié l'initiative de mettre Monsieur LABORIE André en prison du 14 septembre 2011 au 24 novembre 2011 pour faire obstacle à un magistrat renvoyé par la cour de cassation en audience correctionnelle.

Monsieur VALET Michel procureur de la république de Toulouse a prié l'initiative de mettre Monsieur LABORIE André en prison du 14 septembre 2011 au 24 novembre 2011, à fin de lui soustraire le disque dur de l'ordinateur de Monsieur LABORIE André pour le priver de la gestion de ses dossiers.

Monsieur VALET Michel procureur de la république de Toulouse a prié l'initiative de mettre Monsieur LABORIE André en prison du 14 septembre 2011 au 24 novembre 2011, en violation de tous les droits de la défense, par faux et usage de faux.

Soit détention arbitraire du 14 septembre 2011 au 14 novembre 2011 :

- Faits réprimés par les articles : **432-4 ; 432-5 ; 432-6 du code pénal.**

II / b : Sur la détention arbitraire du 14 septembre 2011 au 24 novembre 2011.

Monsieur VALET Michel procureur de la république de Toulouse a prié l'initiative une nouvelle fois de mettre Monsieur LABORIE André en garde à vue le 8 décembre 2011 et suivi de poursuites correctionnelles pour outrage alors qu'il a seulement dénoncé aux autorités judiciaires la détention arbitraire qu'il venait de subir et le vol de son disque dur lui portant de graves préjudices en ses droits de défense et dont l'instigateur était Monsieur VALET Michel au vu des pièces du dossier en ses réquisitions.

Soit tentative de récidive de détention arbitraire par une garde à vue faite en violation de toutes les règles de droits. « Absence de délit, violation des droits de la défense ».

- Faits réprimés par les articles : **432-4 du code pénal.**

II / c : Sur la détention arbitraire par corruption active ou passive de tous ses subordonnés,

Qu'au vu du déroulement ci-dessous et preuves apportées sur ces détentions arbitraires, Monsieur VALET Michel a favorisées directement ou indirectement par différents moyens exercés devant le tribunal et pour obtenir par faux et usage de faux des décisions contraires à la loi, violation permanente des droits de la défense en ses articles 6 ; 6-1 ; 6-3 de la CEDH. « *En l'espèce dans ce cas de figure ceux de Monsieur LABORIE André* ».

Soit corruption active et passive établie :

- Fait réprimés par l'article : **432-11 du code pénal.**

Mesures destinées à faire échec à l'exécution de la loi :

- Fait réprimés par les articles : **432-1 et 432-2 du code pénal.**

DEMANDES A MONSIEUR LA PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE.

Je vous prie de saisir une nouvelle fois et dans l'urgence Monsieur MERCIER Michel Ministre de la justice concernant ces faits graves dont je suis victimes et dont nous sommes victimes, réprimés de peines criminelles.

- Soit de faire cesser dans l'urgence de l'occupation sans droit ni titre régulier de note propriété, de notre domicile.
- Soit de faire cesser les agissements et pressions permanentes « *agressions à l'encontre de Monsieur LABORIE André* » et pour avoir ce dernier dénoncé des faits criminels dont Monsieur DAVOST Patrice, Monsieur VALET Michel et autres Magistrats ont participés et sont responsables pénalement et civilement.

Au vu des faits relatés avec preuve à l'appui dans ma citation ci jointe, il serait opportun d'une mise en examen de ces individus pour une bonne administration de la justice sur Toulouse et pour ma sécurité et la sécurité de tous les justiciables qui en sont aussi victimes.

Je ne souhaite pas que notre Etat français soit responsable, au cas que ces derniers récidivent dans leurs actes à mon encontre, de la corruption de la juridiction toulousaine et dans le seul but de se venger encore une fois des faits que je dénonce et des actions mises pour qu'un tribunal tranche ces différents litiges dont nous sommes victimes.

Monsieur le Président, je compte sur toutes vos diligences dans les plus brefs délais à intervenir auprès de Monsieur MERCIER Ministre de la justice.

MAGISTRAT - Devoirs fondamentaux - Devoir de maintenir la confiance du justiciable envers l'institution judiciaire - Manquement - Applications diverses - Intervention de nature à donner l'apparence d'un manquement du magistrat à la neutralité et à l'impartialité.

Mon site qui dénonce de tels faits : <http://www.lamafiajudiciaire.org>

Article 434-1 et suivant du code pénal

- *Le fait, pour quiconque ayant connaissance d'un crime dont il est encore possible de prévenir ou de limiter les effets, ou dont les auteurs sont susceptibles de commettre de nouveaux crimes qui pourraient être empêchés, de ne pas en informer les autorités judiciaires ou administratives est puni de trois ans d'emprisonnement et de 45000 euros d'amende.*

Dans l'attente de votre intervention, je vous prie de croire Monsieur le Président de la République, à l'assurance de ma considération distinguée.

Monsieur LABORIE André.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'André Laborie', written in a cursive style.